

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DECISION DU BUREAU

Séance du 30 mai 2024

N°24-DB021

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai 2024, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans l'ex-salle du conseil de Châtillon en Michaille, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER :

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD – Régis PETIT – Isabelle DE OLIVEIRA - Catherine BRUN -

Serge RONZON - Marie-Françoise GONNET

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Benjamin VIBERT

Pouvoirs : Jacques VIALON par Gilles THOMASSET - Jean-Pierre FILLION par Serge RONZON

Votants : 18

Présents : 16

Date de la convocation : 24 mai 2024

Secrétaire de séance : Joël PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240530-24-DB021-1-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Nature de l'acte : Politique de la ville, habitat, logement

Objet : Convention de partenariat avec ENEDIS concernant la lutte contre la précarité énergétique dans le logement - approbation

Monsieur Philippe DINOCHÉAU, conseiller communautaire délégué à l'habitat, rappelle que la Communauté de communes a adopté, fin 2021, une stratégie sur six ans en matière de politique de l'habitat avec le programme local de l'habitat (PLH), incorporé au Plan local d'urbanisme intercommunal, donnant ainsi naissance au PLUiH.

Ce programme comprend 4 orientations dont la seconde a, entre autres objectifs, de favoriser la réhabilitation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

Pour ce faire, Terre Valserhône l'Interco cofinance depuis 2016 le service de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique, dénommé « Terre Valserhône Rénov' » depuis cette année (anciennement REGENERO). De plus, TVI va lancer en 2024 une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur les 9 communes qui l'ont accepté. Cela permettra, entre autres sujets, de travailler sur la précarité énergétique dans le logement.

Lors du dernier comité de projet du programme *Petites villes de demain* de Valserhône, le gestionnaire du réseau d'électricité français ENEDIS, par la voix de sa représentante, a proposé à TVI et à la commune de signer une convention permettant un partenariat sur ce sujet.

L'objectif de ce partenariat est qu'ENEDIS aide TVI et la commune à mieux connaître l'étendue de la précarité énergétique sur notre territoire et les moyens de lutte, et ce par trois moyens :

- Rapport illustré avec représentations cartographiques (jusqu'au niveau de précision maximum de 11 logements), issu de la plateforme GEODIP.
- Fichier Excel regroupant les données traitées.
- Réunion d'analyse des documents.

Les données sont deux ordres :

- Fournies par ENEDIS : non-paiement de factures, réductions de puissance et coupures pour impayé, augmentation des factures pour cause de précarité énergétique (chauffage) ;
- Fournies par d'autres institutions à l'Observatoire National de la Précarité Énergétique : pourcentage de ménages en précarité énergétique pour le logement, niveau de revenus, données socio- économiques etc.

Enfin, Monsieur Philippe DINOCHÉAU précise que cette convention a une durée d'un an à compter de sa signature et qu'elle est conclue à titre gratuit.

Le conseiller communautaire délégué à l'habitat invite en conséquence les membres du bureau communautaire à bien vouloir se prononcer quant au projet de convention jointe.

Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

Après avoir entendu l'exposé du conseiller délégué,

VU le code de la commande publique, et notamment son article

Accusé de réception en préfecture
00124010089120240530-24-DB021-1-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

- VU** les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence habitat,
- VU** la délibération du Conseil communautaire n° 21-DC114, en date du 16 décembre 2021, approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat,
- VU** la délibération du Conseil communautaire n° 22-DC111, en date du 17 novembre 2022, approuvant les délégations au Bureau communautaire, et notamment approuver les conventions avec les organismes investies d'une mission d'intérêt général en rapport avec les compétences de la Communauté de communes,
- VU** le projet de convention de partenariat avec ENEDIS concernant la lutte contre la précarité énergétique dans le logement ;
- VU** l'avis favorable de la commission habitat et nouvelles mobilités du 02 mai 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à la démarche proposée par ENEDIS afin de consolider la connaissance en matière de précarité énergétique dans le logement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **d'APPROUVER** la convention de partenariat avec ENEDIS concernant la lutte contre la précarité énergétique dans le logement , telle que jointe en annexe.
- **d'AUTORISER** le Président ou le conseiller communautaire délégué à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et décidé en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des décisions les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire
Joël PRUDHOMME

Le Président,
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240530-24-DB021-1-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024